

# Le Syndicat Au Service des PLP

LE JOURNAL  
DE L'ACADEMIE DE NICE

1er TRIMESTRE  
2019-2020

## EDITO

### Une rentrée qui va tout casser !

Si la rentrée est bien morose dans les L.P c'est d'abord parce que la « transformation » de nos conditions de travail est en œuvre dès cette année. Les enseignants doivent mettre en place de façon empirique la co-intervention face à des élèves qui ont énormément de difficultés à en comprendre le sens, tout comme leurs enseignants. La baisse conséquente des heures d'enseignement ne permet pas de transmettre un savoir formant des citoyen.ne.s émancipé.e.s. L'apprentissage continue d'être promu dans la voie professionnelle aux dépens de la formation sous statut scolaire, le mixage des publics et des parcours deviennent la norme. Le ministère veut détruire le lycée pro, le vider de sa substance, c'est réussi.

### Était-il possible de dégrader davantage nos conditions de travail ?

Les enseignants peinaient à le croire, à l'imaginer encore hier et c'est bien effectif. Mais, le pire semble infini, la « transformation » de la voie professionnelle n'est encore qu'à sa première année de mise en place, la fin des CAPA, la réforme des retraites qui s'annonce particulièrement pénalisante pour les enseignants, la destruction des services publics, du statut des fonctionnaires...la liste est longue et douloureuse. Pourtant, les professeurs se montrent parfois très fatalistes.

### L'engagement et le syndicalisme restent des outils de lutte efficace.

Nous devons absolument défendre nos droits, réagir. Nous ne sommes pas des privilégiés et défendre nos droits représentera forcément un sacrifice. Nous le rappelons, le syndicat reste un outil efficace. Rejoignez-nous ! L'absence de réaction, d'engagement risque d'avoir des conséquences dangereuses pour notre avenir et celui de nos élèves. Le ministère casse notre outil de travail, nos retraites et nous ne devons pas regarder ailleurs ! Nous ne pouvons pas nous permettre d'avoir un jour des regrets, il sera trop tard.

Le SNUEP-FSU dans l'académie et dans les instances nationales est toujours attentif, engagé auprès des PLP. Nous souhaitons le rester et nous comptons sur votre soutien pour l'avenir de notre profession et de notre spécificité.

*Journal réalisé par Andrée RUGGIERO & Emmanuelle CAZACH*

**RENTREE 2019 : RÉPLIQUER À BLANQUER !**  
**LE SNUEP-FSU**  
**PLUS QUE JAMAIS À VOS CÔTÉS**

# Le chaos de la rentrée

## Des risques psycho-sociaux pour les personnels.

Tout le monde avait compris que la co-intervention avait comme unique but de supprimer des heures d'enseignement dans toutes les matières, de vider les programmes de leur sens. Mais voilà, la réforme est passée et cette année, la matière s'installe dans nos emplois du temps.

L'impact sur les EDT, la possibilité ou non de travailler dans des salles dédiées (ni enseignement pro-ni général), des heures qui ne font pas l'objet d'un programme spécifique distinct car elles s'appuient sur les programmes des disciplines générales et les référentiels des spécialités professionnelles, tous ces éléments conduisent à des organisations des enseignements d'une complexité inédite.

La co-intervention rend difficile tout travail pédagogique cohérent pour les élèves et les enseignants. L'art du néant, mais ceci n'est pas sans incidences sur les enseignants.

A ce titre, le jeudi 5 septembre, le CHSCT Ministériel a voté à la majorité l'alerte déposée par le SNUEP-FSU concernant la réforme de la voie professionnelle. Il confirme ainsi que cette réforme engendre des risques psycho-sociaux pour les personnels. Il acte que les dispositifs de la réforme vont dégrader leurs conditions de travail et impacter leur santé physique, mentale et sociale.

Le ministère a deux mois pour répondre.

**Le SNUEP-FSU poursuit son action syndicale et prend toutes ses responsabilités pour dénoncer la réforme en cours. Il appelle les collègues à se réunir et débattre dans les établissements pour définir ensemble les suites des actions à mener.**



# La réforme des retraites pour les nuls

## Pour quelles raisons les retraites des enseignants sont-elles en péril ?

Le but de la réforme des retraites est de réduire les dépenses liées au versement des pensions et de développer, en même temps, les retraites par capitalisation.

La mise en place d'un régime unique par points va avoir de lourdes conséquences sur les pensions des futurs enseignants retraités, et ce, dès 2025.

### Le système de calcul :

Le système prévoit que 100 euros cotisés permettent d'acquérir 10 points.

Par exemple : un-e enseignant-e dont le traitement brut + les primes est de **2500 euros**, son montant cotisé créateur de droit est de **632.80 euros**. Il-elle a donc acquis **63.28 points** (source FSU)

### Les conséquences du système par points pour les enseignants :

1. Les primes entreraient dans le mode de calcul mais on le sait elles restent très faibles pour les enseignants. L'absence de revalorisation des salaires et le mode de calcul sur les 20 dernières années et non les 6 derniers mois comme aujourd'hui, auront pour conséquences une baisse des pensions de 20 à 30% sur le régime actuel.

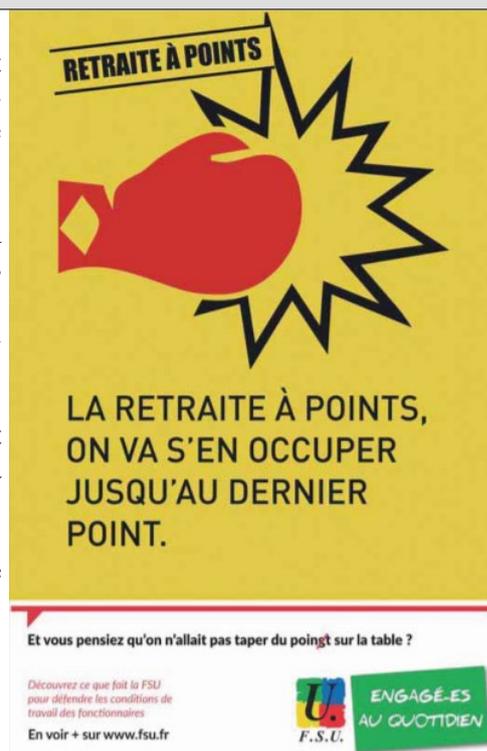
Suite page 3

## La réforme des retraites...suite

2. La valeur du point, fixée à l'heure actuelle à 0.55, pourra varier et les retraites seront une variable d'ajustement des finances publiques. Le rapport entre les pensions et les salaires de la carrière n'est donc plus assuré.
3. Si l'âge de départ à 62 ans semble maintenu, l'introduction d'un âge pivot à 64 ans puis 67 ans entraîne un système de malus pour les départs avant cet âge et de bonus pour les départs après.  
La retraite est un droit social acquis par les cotisations. Ce nouveau système n'assure plus la pérennité de ce droit durement acquis.

Le SNUEP, avec la FSU, continuera à défendre l'intérêt collectif et celui en particulier des agent-es de la Fonction publique. La FSU va faire valoir le droit des agents de la fonction publique et porter leurs revendications.

Le SNUEP-FSU engage les enseignants à intervenir pour défendre leurs droits à une retraite de haut niveau.



## Conseil d'administration : les nouveautés

Au prétexte de simplification, un décret (n° 2019-838 du 19 août 2019) a été publié cet été. Les modifications apportées vont surtout simplifier la vie du chef d'établissement. En effet, le texte réduit à huit jours le délai de convocation et donc de transmission des documents avant le CA. En cas d'absence de quorum, le CA pourra être reconvoqué dans un délai minimum de cinq jours et maximum de huit jours. En cas d'urgence le délai peut-être réduit à trois jours. (Code de l'Éducation R421-25 et R421-96). Chacun.e aura noté qu'il n'est jamais question de reconvoquer le lendemain, voire le jour même, comme certain.es chefs d'établissement tentent de le faire.

## N'oubliez pas l'indemnité spéciale de sujétion (I.S.S°)

Depuis 2015, cette indemnité est due aux PLP et enseignants d'EPS assurant un service d'au moins 6 heures en classe de Première et de Terminale (GT et pro) ou préparant à un certificat d'aptitude professionnelle (décret n° 2015-476). Elle est déclenchée par les chef-fes d'établissement qui ont tendance à l'oublier ! Il faut donc surveiller votre bulletin de salaire à partir d'octobre. Son montant est de 400 euros annuels payés en 10 fois.

Cette indemnité ne correspond pas à notre demande initiale d'alignement sur le système de pondération des enseignants de premières et terminales en lycées généraux et technologiques.



# LES CAPA: compte rendu et nouveautés

## Capa hors classe

Dans l'académie de Nice, 61 possibilités de promotions à la hors classe cette année, c'est deux de moins que l'année dernière. Trente six 11ème échelon en bénéficient et vingt-cinq 10ème. Neuf 11ème échelon ne peuvent pas changer de grade et devront attendre un an voire deux pour obtenir cette promotion à cause d'un avis « à consolider ». Les élu.es du SNUEP-FSU ont rappelé leur opposition à tout système de promotion basé sur le mérite.

## Capa classe exceptionnelle : le scandale continue !

58 promotions possibles : 48 pour le vivier 1 ; 10 pour le vivier 2 ! Seulement 14 candidatures recevables pour le vivier 1. Ce sont donc 34 promotions perdues car le ministère ne veut toujours pas transférer ces promotions sur le vivier 2 qui pourrait largement les absorber. On se moque de nous ! Méritocratie, quand tu nous tiens ...

Échelon spécial : 6 PLP l'ont obtenu cette année .

## Capa mutation

206 candidats au mouvement intra 2019 dont 88 participants obligatoires parmi lesquels 10 collègues victimes d'une mesure de carte scolaire.

Parmi les candidats volontaires, seuls 48 d'entre eux obtenaient une mutation dans le projet initial. Le travail des syndicats qui ne se contentent pas de donner le projet et de crier au loup quand les autres veulent l'améliorer, a permis d'en octroyer 6 de plus et d'améliorer la situation d'une dizaine d'autres.

## La fin des CAPA et de la défense de nos droits: RÉAGISSONS!!

Le gouvernement a décidé de retirer un grand nombre de compétences aux commissions paritaires, par le biais de la loi sur la modernisation de la Fonction Publique, c'est notre droit à être défendu face à la machine administrative qui est nié. Il faut remonter au gouvernement de Vichy pour voir les fonctionnaires ainsi démunis face à leur hiérarchie, on sait ce que cela a donné. Il n'est jamais trop tard pour réagir, les décrets d'application sont en cours de parution : manifestons notre rejet de ces mesures iniques.

## Syndiquez-vous!

Se syndiquer, cela nous concerne tous.



C'est donner et se donner les moyens d'être représentatifs. En donnant sa voix, son adhésion on permet au syndicat de faire respecter la démoc-

cratie. C'est avec le recul de la syndicalisation que nos droits et nos conditions de travail ont été détruits.

## Restez en contact avec le SNUEP Nice!

<http://nice.snuép.fr/>

Pour rester informé des dernières actualités de l'académie, le site du SNUEP Nice attend votre visite!

[@NICESNUEP](https://twitter.com/NICESNUEP)

Pour nous suivre sur twitter, n'hésitez plus à vous abonner.

Bourse du Travail  
13 Avenue Amiral Collet  
83000 TOULON  
tél : 06 79 44 06 81  
courriel : [snuépnice@gmail.com](mailto:snuépnice@gmail.com)  
site : [www.nice.snuép.fr](http://www.nice.snuép.fr)

**SNUEP**-fsu